

Agent de nettoyage acide non fumant à fonction décapante et détartrante

INDUSTRIL est un liquide acide de nettoyage mis au point pour l'élimination des carbonates incrustés, qu'ils soient purs ou liés à des souillures d'origine organique, la destruction des algues. INDUSTRIL est biodégradable après neutralisation.



APPLICATIONS

- Décapage des sols avant application de la peinture,
- Elimine la laitance de ciment sur les carrelages après la pose,
- Nettoie le ciment sur les boiseries,
- Rénove les faïences des piscines,
- Nettoie les vieux cuivres en dissolvant le vert de gris,
- Rénove les toitures ou murs envahis par les mousses,
- Entretien le petit matériel en contact direct avec le ciment,
- Enlève l'excédent de ciment sur briques, carrelages, pierres, dures, moules de décoffrage, etc..
- Désagrège la rouille,
- Détartre les fers à repasser, les percolateurs, les machines

Précautions d'emploi :

INDUSTRIL attaque rapidement les métaux légers tels que le zinc, aluminium et alliages. Après utilisation, il est recommandé de rincer abondamment à l'eau pour arrêter l'action du produit et pour enlever les résidus dissous par le produit et toute trace d'acide.

Contre indication d'utilisation :

- Sur l'aluminium, certains inoxydables et alliages légers,
- Avec des produits oxydants (eau de Javel) ou alcalins.
- Sur les pierres colorées et béton teintés **INDUSTRIL** peut entraîner un effet de blanchissement à trop forte concentration. Procéder à un essai.

MODE D'EMPLOI

INDUSTRIL s'emploie généralement dilué dans l'eau de 3 à 8 fois son volume selon la difficulté du nettoyage. **INDUSTRIL** s'emploie pur dans les cas les plus difficiles :

- Détartrage d'appareils : dans 6 à 8 volumes d'eau
- Rénovation carrelages : dans 2 à 4 volumes d'eau
- Préparation des sols : pur ou dans 1 volume d'eau

Après utilisation, il est recommandé de rincer abondamment à l'eau pour arrêter l'action du produit. **Préparation du support** : après utilisation du **INDUSTRIL** rincer à grande eau deux fois minimum (c.f. D.T.U. 59.3). Avant mis en peinture vérifier l'efficacité de son action par le test de la goutte d'eau. Celle ci doit être absorbée par le support dans un délais de 1 à 4 minutes (c.f.D.T.U.59.3).

REGLEMENTATION

R36/38S2/26 Contient du chlorure d'hydrogène (<12%).

Neutraliser au carbonate de soude à la suite d'un déversement accidentel. Ne rejeter le produit dans les égouts qu'après neutralisation au carbonate de soude. - Ce produit est acide ; il nécessite les précautions d'emploi habituelles, gants et lunettes. - Opérer dans un endroit ventilé ou ,mieux, à l'air libre. Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur simple demande.